



PARLIAMENT
OF THE REPUBLIC OF SOUTH AFRICA



**Séminaire régional de formation sur le VIH/sida pour les parlements de la
Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et de la Communauté
de l'Afrique de l'Est (EAC)**

**COMMENT LES PARLEMENTS PEUVENT-ILS AMELIORER
L'ACCES AU TRAITEMENT DU VIH ?**

Le Cap, 20 et 21 janvier 2009

RESUME DES DEBATS

Des parlementaires de pays de la SADC et de l'EAC et se sont réunis au Cap les 20 et 21 janvier 2009 dans les locaux du Parlement de la République sud-africaine à la faveur d'un séminaire régional de formation sur le VIH/sida. Cette réunion, organisée par l'UIP et accueillie par le Parlement sud-africain sous l'autorité directe de la Vice-Présidente du Parlement, Mme N. Madlala-Routledge, était coordonnée par le Groupe consultatif de l'UIP sur le VIH/sida. Elle faisait suite à la première Réunion parlementaire mondiale sur le VIH/sida, tenue à Manille en 2007. Son principal outil de formation était le Guide pratique de l'UIP à l'intention des parlementaires : *Agir contre le VIH*.

Profondément conscients que l'Afrique sub-saharienne a le taux le plus élevé de prévalence du VIH dans le monde, les parlementaires ont engagé un débat sur la manière dont les parlements pourraient améliorer l'accès au traitement en matière de VIH. Les nombreux points qui sont ressortis du débat, axé sur les règles de propriété intellectuelle et l'accès au traitement, étaient les suivants :

Sachant que le coût élevé des médicaments VIH/sida pour les Etats africains a un impact sur l'accès aux ARV, le Séminaire a traité des dispositions et des flexibilités de la Déclaration de Doha et de l'Accord sur les ADPIC. Il a été dit que les parlements pourraient utiliser leur pouvoir de contrôle budgétaire pour passer au crible la manière dont les gouvernements appliquent certaines déclarations et accords internationaux.

On citera notamment la Déclaration d'Abuja de 2001 sur le VIH/sida, la tuberculose et autres maladies infectieuses, où les chefs d'Etat africains se sont engagés à allouer au moins 15 % du budget de l'Etat à l'amélioration du secteur de la santé. Les pays ont été invités à réduire leur dépendance vis-à-vis de l'aide des donateurs pour les ARV et à honorer leur engagement d'appliquer la Déclaration d'Abuja.

Autre sujet : la résolution 61.21 de l'Assemblée de l'OMS définissant la Stratégie mondiale et Plan d'action sur la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle, qui associe mise au point de médicaments et leur mise à disposition (y compris infrastructures nécessaires).

La fonction parlementaire de contrôle devait également être utilisée pour veiller à ce que les fonds nécessaires soient alloués aux plans d'action nationaux sur le VIH et le sida, et pour en superviser la bonne mise en œuvre. Les parlements devaient en outre s'efforcer de placer les soins de santé au premier rang des priorités nationales.

S'agissant des thèmes précis retenus pour le débat, les parlements ont été invités à soutenir et à promouvoir la fabrication et l'utilisation de versions génériques des médicaments essentiels. Conscients que l'accès aux médicaments est une composante fondamentale du droit à la santé, les participants à la réunion ont discuté de l'Accord sur les ADPIC, et ont noté que, selon les règles de l'OMC, les pays les moins avancés (PMA) ne devaient étendre la protection des brevets aux produits pharmaceutiques qu'à partir de 2016. Les parlements ont donc été invités à faire usage de cette marge de manœuvre pour élaborer les lois nécessaires à la fabrication ou à l'importation de médicaments moins chers.

Les participants ont examiné la loi type de la SADC sur le VIH/sida, qui peut soit être utilisée par les parlements pour élaborer leur propre législation, soit être incorporée à la législation existante. Cette loi type est axée sur les droits de l'homme tout en définissant un juste équilibre avec les exigences de santé publique.

Les parlementaires ont aussi évoqué d'autres questions cruciales posées par l'épidémie dans leur pays et la façon dont les parlements peuvent influencer davantage sur ces dossiers. Ils ont abordé :

- la question des lois pénales relatives à la transmission volontaire du virus, qui sont contreproductives puisqu'elles ont pour effet d'accroître la stigmatisation et de rejeter la maladie dans la clandestinité;
- les critères cliniques utilisés pour déterminer le moment où les médicaments antirétroviraux doivent être dispensés, et les recommandations connexes de l'OMS en ce qui concerne le nombre de CD4;
- la résistance aux médicaments, le problème du coût des médicaments de deuxième intention; et la nécessité d'introduire des médicaments plus efficaces ayant moins d'effets secondaires;
- la perte, pour leur pays, de personnel médical et infirmier - ceux qui sont morts du sida et ceux qui sont attirés dans des pays plus riches par de meilleures perspectives professionnelles;
- la nécessité pour les parlements d'être mieux informés des engagements que leurs gouvernements entendent souscrire au titre d'accords internationaux sur la santé, d'être impliqués dans les négociations à un stade précoce, et de demander à l'Exécutif des comptes sur le degré de réalisation des objectifs fixés;
- la santé est une responsabilité mondiale qui ne peut pas être réservée à certains pays; les questions de conflit, d'instabilité et de mauvaise gouvernance qui conduisent à un gaspillage des ressources, et « fabriquent » des personnes déplacées et des réfugiés;
- la santé des personnes déplacées, en particulier des femmes et des enfants; et les problèmes d'infrastructure, tels que le coût du transport pour se rendre dans des établissements de santé ou pour distribuer les médicaments;
- les effets de la crise financière mondiale sur le financement des programmes sur le sida.

L'une des recommandations qui sont ressorties avec force des débats est que les parlements qui ne l'auraient pas déjà fait doivent créer des commissions interpartis sur le VIH et le sida, assistées de préférence par le centre de documentation du Parlement. On a proposé par ailleurs qu'une formation complémentaire sur le processus budgétaire soit organisée pour les parlements des deux sous-régions dans le but de renforcer le contrôle parlementaire en matière de VIH/sida et d'aider les parlementaires à élaborer une législation qui soit inspirée de la Loi type.